



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0061

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 1^{er} octobre 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT CA28 0061

RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE (CA28 0061)

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
ce dixième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, secrétaire d'arrondissement substitut, certifie que l'avis ci-dessus a été publié sur le site internet de l'arrondissement le dixième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf et qu'une copie a été affichée à la mairie d'arrondissement le dixième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dixième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

Edwige Noza
Secrétaire d'arrondissement substitut